|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 5 novembre 2013

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 61**TSB Workshops/A.N. | * Aux Administrations des Etats Membres de l'Union;
* Aux Membres du Secteur UIT-T;
* Aux Associés de l'UIT-T;
* Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T
 |
| Tél.:Fax:E-mail: | +41 22 730 5780+41 22 730 5853tsbworkshops@itu.int  | **Copie**:- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications;- Au Chef du Bureau de zone de l'UIT pour les pays de la CEI à Moscou;- A la Mission permanente de la Fédération de Russie à Genève |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet:** | **Atelier de l'UIT sur le thème "Contrefaçon de produits: Contribution des TIC à la résolution du problème", Kiev (Ukraine), 28-29 avril 2014** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que l'Union internationale des télécommunications (UIT) organise un atelier sur le thème "**Contrefaçon de produits: Contribution des TIC à la résolution du problème**", qui se tiendra les 28 et 29 avril 2014 à Kiev (Ukraine), à l'aimable invitation du Centre des radiofréquences de l'Etat ukrainien (UCRF) et avec le soutien de l'Administration ukrainienne.

L'organisation de cet atelier fait suite à une décision prise par la Conférence de plénipotentiaires de 2010 dans sa Résolution 177, par laquelle "*le Directeur du TSB [est chargé], en étroite collaboration avec le Directeur du BDT et le Directeur du BR, d'aider les Etats Membres à traiter les problèmes qu'ils rencontrent en matière de contrefaçon d'équipements*". Au sein de l'UIT-T, la Commission d'études 11 examine les problèmes liés à la contrefaçon et encourage l'échange d'informations, de données d'expérience et d'avis sur ce sujet, conformément à son [Plan d'action](http://www.itu.int/md/T13-SG11-130225-TD-GEN-0070/en).

L'atelier s'ouvrira à 9 h 30 et l'enregistrement des participants débutera à 8 h 30.

2 Les débats se dérouleront en anglais et en russe; un service d'interprétation simultanée sera assuré.

3 La participation est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite.

4 La contrefaçon de produits TIC est désormais reconnue comme un problème mondial qui ne cesse de prendre de l'ampleur et a des retombées négatives importantes pour tous les acteurs du secteur des TIC (vendeurs, gouvernements, opérateurs, clients). Afin de réduire les effets négatifs de la contrefaçon de dispositifs mobiles, certains pays ont d'ores et déjà mis en place leurs propres systèmes sur leur marché (notamment en Ukraine, en Inde, au Kenya, en Turquie, etc.). Il est apparu que ces pratiques, qui ont des conséquences positives, se rejoignent sur certains principes d'action qui pourraient être utiles pour les pays en développement et pour des produits TIC autres que les dispositifs mobiles.

Cet atelier sera l'occasion d'analyser l'ampleur du problème de la contrefaçon des produits TIC, de mettre en commun des données d'expérience tirées des bonnes pratiques actuelles, d'étudier la possibilité de dégager un cadre sur la base de ces principes d'action communs, et d'examiner plus particulièrement la façon dont l'UIT ainsi que d'autres organisations internationales pourraient aider les pays en développement à lutter contre la contrefaçon de produits TIC.

D'éminents spécialistes du domaine provenant d'organisations internationales, des experts des télécommunications, des régulateurs, des représentants gouvernementaux, des experts de la normalisation et d'autres parties prenantes concernées assisteront à cet atelier.

Un projet de programme pour l'atelier sera publié sur le site web de la manifestation à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/Kyiv_WSHP_counterfeiting_Apr14.aspx>. Pour toute demande d'information complémentaire concernant l'atelier, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec M. Denis Andreev (denis.andreev@itu.int).

5 **Hébergement**: Des informations détaillées sur les hôtels, les transferts, les formalités de visa et les normes sanitaires seront publiées sur le site web de la manifestation à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/Kyiv_WSHP_counterfeiting_Apr14.aspx>.

6 **Bourses**: Malheureusement, l'UIT ne sera pas en mesure d'accorder des bourses en raison de restrictions budgétaires.

7 **Inscription**: Afin de permettre à l'hôte de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/Kyiv_WSHP_counterfeiting_Apr14.aspx> dès que possible, et **au plus tard le 10 avril 2014.**

8 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de l'Ukraine sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu auprès de l'ambassade de l'Ukraine dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Les participants qui ont besoin d'une lettre d'invitation pour faciliter l'obtention de leur visa sont priés de se mettre en rapport avec **M. Dmytro Protsenko, Chef adjoint de la Direction des assignations de fréquences radioélectriques, UCRF (Tél.: +380 44 4228155; Fax: +380 44 4228181; E-mail:** **protsenko@ucrf.gov.ua****)**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications